



# Compte Rendu de la réunion du conseil municipal d'Aureville

Mardi 07 mars 2023 - CM 2023-02

Ouverture de séance : 20 heures 30.

Membres en exercice : 15 / Présents : 12/ Pouvoir : 0 / Votants : 12

Présents : **ESPIC Xavier, Maire - SCHMIT Sylvie - MANENT Corinne - CASSAN Christine - CAMUS Gabriel - GROENEN Jesse - BACCHIN Patrice - AJAC Carole - TARROUX Francis - VERBEKE Céline - LANDREA Benoît- ANDRE Dominique**

Absents excusés : **GILLES André - BOISLIVEAU Anthony - MOUMIN Jean-Marc**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT), Madame **MANENT Corinne** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

## ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du 31 janvier 2023

Sujet avec débats

1- Point travaux salle des fêtes et halle couverte

Point mobilier

Tarif pour la location

Point travaux

2- Réhabilitation énergétique des maisons d'habitation

3- Création de trottoirs chemin de Goyrans

4- Aménagement entrée du village

Vie Communale

· Compte rendu des activités communales

Vie Intercommunale

· Compte rendu des activités intercommunales

Questions diverses



## TABLE DES MATIÈRES

### SUJETS AVEC DÉBAT

Salle des fêtes et halle couverte

Point sur les travaux

Mobilier.

Inauguration

Tarifs de location

Réhabilitation énergétique des maisons d'habitations.

Introduction

### SUJETS SANS DÉBAT

Vie Communale

Urbanisation/Voirie/Travaux

Trottoirs chemin de Goyrans

Aménagement de l'entrée de la nouvelle salle des fêtes (RD24)

Fibre

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Cour du château

Ecole/Jeunes/Associations

Ecole

Jeunes

Sport

Associations

CCAS

Communication

Finances

Vie Intercommunale

Sicoval

La rénovation de la facture Eau et Assainissement

Schéma de développement touristique 2023-2027

Restauration scolaire

Numérique

SMRAD

### QUESTIONS DIVERSES

Recensement de la population

Exposition

Monsieur le Maire ouvre la séance du 07 mars 2023 à 20h30. Le compte rendu de la réunion du 31 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

---

## SUJETS AVEC DÉBAT

---

### **Salle des fêtes et halle couverte**

#### ***Point sur les travaux***

Monsieur le Maire informe que la réception des travaux a pris du retard essentiellement à cause des raccordements aux réseaux.

- Le branchement au réseau d'eau est toujours en attente.
- Concernant le branchement au réseau électrique, ENEDIS n'a pas posé le compteur à l'endroit prévu...à refaire.
- les panneaux photovoltaïques ne peuvent pas être branchés tant que le consuel n'est pas délivré (en cours)
- SFR n'a pas pu réaliser le branchement de la fibre car il n'y a pas de chambre à connecter, ORANGE doit la poser dans la rue dans le courant de la semaine prochaine. SFR interviendra à nouveau le 24 mars 2023.

Concernant la construction, mise en place du planning de fin de chantier avec les diverses formations (chauffage, alarme...)

La commission de sécurité passera entre le 1er et le 10 avril 2023.

Monsieur le Maire informe de la nécessité de prolonger les délais de construction jusqu'au 4 avril 2023.

#### **Travaux de réhabilitation d'un hangar agricole en salle des fêtes et halle couverte : prolongation du délai d'exécution des travaux** **CM-02/2023-03/01**

Vu l'article L. 2012-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 5 juin 2012 décidant l'achat d'un hangar de type Lauragais pour la réalisation future d'une salle de fêtes et d'une halle couverte.

Vu délibération du 15 octobre 2019 acceptant de confier la maîtrise d'œuvre au cabinet d'architecte OECO Architectes,

Vu la délibération du 26 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a chargé le Maire, par délégation, de prendre les décisions prévues aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération du 31 août 2021 arrêtant le coût d'objectif définitif des travaux au montant de 1 237 644.62 € HT, soit 1 485 173.54 € TTC et attribuant les marchés de travaux des lots 1 à 15,

Vu la déclaration d'ouverture du chantier en date du 25 octobre 2021,

Vu les délibérations autorisant la signature des avenants financiers aux marchés de travaux des lots 1, 2, 3, 5, 6, 10, 11, 12, 15 relatifs aux adaptations de chantier et aux mises au point avec les travaux,

Considérant le retard généré par des circonstances imprévues qui sont survenues au cours du chantier et aux travaux supplémentaires, le délai global est prolongé de 10 semaines.

Les travaux supplémentaires ayant eu un impact sur le planning général sont les suivants :

- Ajout d'une berlinoise en bois le long de la limite avec le voisin pour retenir la terre.

- Ajout d'un mur entre l'extension et le mur du voisin

- Ajout d'un système anti effraction pour l'ensemble du projet.

La date de réception, initialement prévue le 24 janvier 2023, est donc repoussée de 10 semaines soit au 4 avril 2023.

Considérant l'impact des délais de réalisation des travaux sur la durée du marché de maîtrise d'œuvre,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la prolongation de la durée d'exécution des travaux jusqu'au 4 avril 2023, soit 10 semaines supplémentaires,

- d'autoriser la signature des avenants aux marchés de travaux portant la durée d'exécution globale des marchés à 12 mois,

- d'approuver la prolongation de la durée du marché de maîtrise d'œuvre jusqu'au 4 avril 2023, intégrant 10 semaines supplémentaires d'exécution des travaux et l'année de garantie de parfait achèvement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**1/ D'APPROUVER la prolongation de la durée d'exécution des travaux jusqu'au 4 avril 2023**

**2/ D'APPROUVER la prolongation de la durée du marché de maîtrise d'œuvre jusqu'au 04 avril 2023**

**3/ D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.**

***ADOpte A L'UNANIMITE***

***Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.***

---

De même, des compléments de travaux sont à prévoir.

**Avenants au marché des travaux de réhabilitation d'un hangar agricole en salle des fêtes et création d'une extension.**

**CM-02/2023-03/01**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune mène des travaux de réhabilitation d'un hangar agricole en salle des fêtes et création d'une extension.

Il est nécessaire de valider des avenants au marché initial pour les lots suivants :

• **Lot n°1 - Gros œuvre - Entreprise ERC - Avenant N°4**

Plus value :

Réalisation d'un mur entre l'extension et le mur du voisin pour retenir les cailloux en place actuellement et maintenir le mur du voisin.

**Le montant de cet avenant n°4 pour le lot 1 est de 5 500€ HT, soit +1.54% du montant du marché initial**

• **Lot n°10 - Électricité - Entreprise MC2F - Avenant N°2**

Plus value :

Ajout d'un système anti-intrusion pour la salle des fêtes (+ 3 800€ HT) soit + 7.92 % du montant du marché initial

Mise en place d'un système WIFI pour la salle polyvalente et la salle de réunion (+ 2 795.78€) soit + 5.82% du montant du marché initial

**Le montant de cet avenant n°2 pour le lot n°10 est de 6 595.78€ HT.**

• **Lot n°11 - CVC Plomberie - Entreprise QUERCY CONFORT - Avenant n°3**

Plus value :

Raccordement du tube en attente pour l'arrosage automatique au réseau AEP de la salle des fêtes dans le SAS du WC de la salle de réunion. (+662.91€ HT) soit + 0.69% du montant du marché initial.

Remplacement des lave-mains du WC PMR de la salle de réunion et du WC PMR de l'extension à la demande du bureau de contrôle. Ces lave-mains empiétaient trop sur le cercle PMR de 150 cm de diamètre. (+767.24€ HT) soit + 0.80 % du montant du marché initial.

**Le montant de cet avenant n°3 pour le lot n°11 est de 1 430.15€ HT.**

• **Lot n°12 - VRD PAYSAGE - Entreprise COLAS - Avenant N°3**

Plus value :

Semis d'herbe supplémentaire autour des stationnements pour recouvrir l'ensemble des terres des terrassements (+ 3 450€ HT)

**Le montant de cet avenant n°3 pour le lot n°12 est de 3 450€ HT, soit +2.58 % du montant du marché initial.**

• **Lot n°15 - Photovoltaïque - Entreprise AUTAN SOLAIRE - Avenant N°2**

Plus value : Changement important de tuiles de la salle polyvalente (+ 689€ HT)

**Le montant de cet avenant n°2 pour le lot n°12 est de 689€ HT, soit +2.36 % du montant du marché initial.**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer ces avenants avec les entreprises titulaires des marchés. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- > Approuve l'exposé de Monsieur le Maire.
- > Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants au marché relatif aux travaux de réhabilitation d'un hangar agricole en salle des fêtes et création d'une extension.
- > Dit que les crédits sont inscrits au budget.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.**

## **Mobilier.**

Une partie du mobilier a été livrée, le solde arrivera le 28 mars 2023.

## **Inauguration**

L'inauguration de la salle des fêtes est reportée au samedi 3 juin 2023.

## **Tarifs de location**

### **Tarif de location de la nouvelle salle des fêtes. Annule et remplace la délibération du 31 janvier 2023.**

**CM-02/2023-04/02**

Monsieur le Maire rend compte de la réflexion du groupe de travail qui a étudié la mise en place du tarif de location de la salle des fêtes en tenant compte de la nature de l'événement projeté.

Après avoir consulté plusieurs avis de particuliers et de professionnels, il propose de ramener le tarif pour les particuliers et les associations extérieures au village de 3 000€ à 2 000€ pour 2023.

Il rappelle que les tarifs pourront être réactualisés tous les ans.

Après en avoir débattu, le conseil municipal arrête les tarifs de location de la salle des fêtes comme suit :

<b>Évènement</b>	<b>Tarif</b>	<b>Observations</b>
Professionnel (privatisation)	2 000 €HT	
Professionnel (journée d'étude)	2 160 €	au minimum avec 40 personnes ou 45€/personne
Particulier Aureville	1 000 €	1 ou 2 jours - limité à une seule location par an et par foyer
Particuliers extérieurs	2 000 €	2 jours
Association Aureville	gratuit	
Association commune limitrophe	1 500 €	
Association extérieure	2 000 €	

### Cas particuliers

Des demandes de location ont été déposées par 3 associations pour des évènements exceptionnels

- Caminarem pour l'organisation de leur assemblée générale annuelle 2023.
- L'association La "Roulotte" pour leur fête leurs 10 ans d'existence.
- Le foyer rural de Lacroix-Falgarde pour l'audition de musique 2023.

Après en avoir débattu, le conseil municipal arrête les tarifs suivants à titre exceptionnel pour ces 3 manifestations :

- Caminarem : gratuit en contrepartie de l'aide fournie pour l'entretien du parc du château.

- La roulotte : 500 € pour leur participation active à l'organisation des Campestral.
- Le foyer rural de Lacroix-Falgarde : 500 € pour la première location, par la suite 1 500 €.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.**

---

## **Réhabilitation énergétique des maisons d'habitations.**

### ***Introduction***

*La rénovation énergétique des logements et des bâtiments tertiaires répond à un triple enjeu : lutter contre le changement climatique, soutenir le pouvoir d'achat et améliorer la qualité de vie des Français.*

*La rénovation énergétique (logements privés et bâtiments publics) est l'un des secteurs prioritaires du plan France Relance qui lui consacre 6,2 milliards sur deux ans. Le Gouvernement utilise également les outils législatifs et réglementaires afin d'accélérer l'effort.*

Les collectivités territoriales ont la possibilité d'aider les particuliers dans leur démarche de réhabilitation énergétique.

Après en avoir débattu le conseil municipal décide d'étudier, dans le cadre du CCAS, les demandes d'aides qui seront formulées par les Aurevillois.

---

## **SUJETS SANS DÉBAT**

### **Vie Communale**

---

#### ***Urbanisation/Voirie/Travaux***

Trottoirs chemin de Goyrans

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que la participation financière de la commune aux travaux de création de trottoirs chemin de Goyrans s'élèvera à 8 377.38 €. Une demande de fonds de concours au Sicoval sera faite pour cette opération, permettant d'imputer la moitié de cette somme à la section d'investissement.

Aménagement de l'entrée de la nouvelle salle des fêtes (RD24)

Le Sicoval a fait une première estimation des travaux pour aménager et sécuriser l'entrée à la nouvelle salle des fêtes. Le devis s'élève à 150 000 €.

Une autre étude moins onéreuse a été demandée.

Fibre

Suite à la réunion avec Fibre 31 et PCE du 2 mars 2023, les secteurs qui posaient des problèmes ont été abordés et voie de résolution (Sabatery et le Bois Grand).

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

La nouvelle trame du PCS est en cours d'élaboration.

Cour du château

Monsieur André GILLES et Vivien VAISSIERE ont posé une pergola dans la cour du château pour soutenir la glycine et l'empêcher de monter sur la toiture.

---

### ***École/Jeunes/Associations***

École

SIEMCA : Budget en cours de finalisation. Pas de problème particulier.

RPI : RAS le prochain conseil d'école se déroulera le 13 mars 2023. Les délégués de parents d'élèves demandent l'étude de l'agrandissement de la garderie scolaire.

Jeunes

La soirée crêpes organisée pour les jeunes Aurevillois a réuni une dizaine de participants.

Le 15 avril 2023 une animation organisée sur la commune de Goyrans "mobilité sport" est prévue pour les jeunes des 4 communes (Aureville, Goyrans, Lacroix et Clermont). Il est prévu l'intervention d'une animatrice pour des activités sportives variées.

Sport

Une sortie patinoire est programmée pour la commune le 1er avril 2023. Tous les jeunes d'Aureville seront conviés à y participer, la mairie prendra en charge le prix des entrées de tous les enfants.

Associations

Foyer rural Andrée SALEIL

Le conseil d'administration du foyer rural propose des travaux dans l'ancienne salle des fêtes ; réfection du sol, du bar et du dessous de scène. Le foyer rural propose de participer financièrement aux dépenses.

Après en avoir discuté, le conseil municipal propose de faire une rénovation plus globale en ajoutant le changement des fenêtres et du faux plafond avec les travaux d'isolation initialement prévus.

Le foyer rural souhaiterait l'installation d'un panneau lumineux signalétique pour communiquer des informations et l'utilisation de l'application « Panneau Pocket ».

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide de ne pas retenir l'option d'un panneau lumineux, cher, peu écologique, et pas assez visible des automobilistes dans de bonnes conditions au centre du village. En ce qui concerne « panneau Pocket », Monsieur Dominique ANDRE propose de se charger d'alimenter l'application.

Une décision sur cette application sera prise au cours du conseil du mois d'avril lors du vote du budget primitif 2023.

Ancien local "jeunes"

Une réunion s'est déroulée le 21 février 2023 avec le café associatif et l'association des boulistes pour définir les conditions et jours d'utilisation de l'ancien local des jeunes. Une convention sera signée par les deux associations concernées et la commune d'Aureville.

---

## **CCAS**

Proposition de date pour le repas des aînés, le 15 avril 2023. A confirmer.

Réunion pour l'approbation du compte administratif 2022 et le vote du budget primitif 2023 le 27 mars à 18h.

---

## **Communication**

Une Brèves est à distribuer.

---

## **Finances**

Monsieur le Maire informe : le bilan financier 2022 de la commune présente un excédent de fonctionnement d'environ 14 000 € et un déficit d'investissement d'environ 638 000 €. Au regard des gros travaux entrepris en 2022, cela est normal.

En situation globale, la commune n'a pas d'emprunt et nous avons une réserve d'environ 900 000 € qui permettra de conserver un fonds de roulement de 300 000 € pour le fonctionnement et 600 000 € pour continuer à financer les investissements à venir.

Il signale également que les bases locatives, sur lesquelles sont calculés les impôts reversés à la commune par l'État, ont augmenté de 7,1% (décidée par l'État pour faire face à l'inflation), et d'environ 5% pour l'accueil de nouvelles habitations)

Tous ces chiffres et leurs conséquences budgétaires seront étudiés lors de la réunion de la commission finances qui se déroulera le 24 mars 2023.

Une réunion de travail de tout le conseil municipal est programmée le 27 mars 2023 à 20h30.

---

## **Vie Intercommunale**

### **Sicoval**

La rénovation de la facture Eau et Assainissement

Pour répondre aux souhaits des usagers d'une facture plus lisible et plus proche de la relève, la facturation Eau potable et Assainissement a évolué. A partir de janvier 2023, le principe du « relevé - facturé » est en vigueur pour toutes les communes du Sicoval.

Le délai entre la relève de la consommation et la réception de la facture est réduit à 3 mois maximum.

Pour parvenir au nouveau système de facturation « relevé - facturé », **l'eau consommée entre les relèves de 2021 et 2022** fait l'objet d'une **facture de régularisation** dont le paiement sera **échelonné sur 3 ans**, de 2023 à 2025 (paiement d'un tiers de la somme par an durant 3 ans).

Schéma de développement touristique 2023-2027

Au 1er janvier 2017, suite à la loi Notre, le Sicoval a acquis la compétence : la promotion du tourisme. Cette démarche a permis la rédaction d'un plan d'actions opérationnel : le Schéma de Développement Touristique 2018-2022.

Ce document cadre arrivant à terme à la fin de l'année 2022, le Sicoval a validé le Schéma de Développement Touristique 2023-2027.

Restauration scolaire

Réunion le 8 mars 2023 à 18 heures.

Numérique

Dans le cadre d'un projet de mutualisation des Systèmes d'Information. Le Sicoval demande aux communes de remplir un questionnaire sur leur matériel informatique.

### **SMRAD**

Pas de réunion prévue.

---

QUESTIONS DIVERSES

### **Recensement de la population**

Suite au dernier recensement de la population, nous comptabilisons au 19 janvier 2023, sur notre commune, 1 021 Aurevillois pour 414 logements d'habitation.

### **Exposition**

Nous avons reçu une demande d'exposition de peinture dans le parc du château pour le 14 mai 2023 par Madame LAVAL (commune de Goyrans)

Monsieur Xavier ESPIC clôt la réunion du conseil municipal à 23h15.

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le mardi 4 avril 2023 à 20h30

**CM-02/2023-03/01** : Prolongation des délais d'exécution du marché de travaux de la salle des fêtes.

**CM-02/2023-04/02** : Avenants au marché de travaux de la salle des fêtes

**CM-02/2023-04/02** : Tarif de location de la nouvelle salle des fêtes-Annule et remplace la délibération du 31 janvier 2023

AJAC Carole	
ANDRE Dominique	
BACCHIN Patrice	
BOISLIVEAU Anthony	Absent
CAMUS Gabriel	
CASSAN Christine	
ESPIC Xavier	
GILLES André	Absent
GROENEN Jesse	
LANDREA Benoît	
MANENT Corinne	
MOUMIN Jean-Marc	Absent
SCHMIT Sylvie	
TARROUX Francis	
VERBEKE Céline	